A.C.A.
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
6 La Tremblais
35190 LA BAUSSAINE
984 355 768 RCS SAINT MALO

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE EN DATE DU 20 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six,
le vingt octobre,
à dix heures,

L'Assemblée Générale Mixte de la Société A.C.A., Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, divisé en 1 000 actions de 1,00 € chacune, s'est réunie le 20 octobre 2026, à 10h00, au siège social de la Société, 6 La Tremblais – 35190 LA BAUSSAINE.

Sont présents :

- **Monsieur Charles PLIHON**
  Propriétaire de ..... 500 actions en pleine propriété

- **Monsieur Aurélien ROLLAND**
  Propriétaire de ..... 500 actions en pleine propriété

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des 1 000 actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée désigne **Monsieur Aurélien ROLLAND** comme président de séance.

Le président de séance constate que l'Assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Il rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour ci-après arrêté.

AR, CP

ORDRE DU JOUR

En Assemblée Générale Ordinaire

- **Départ pour cause de démission de Monsieur Charles PLIHON en qualité de Directeur général ;**

En Assemblée Générale Extraordinaire

- **Réduction du capital social d'une somme de 500 euros, par voie de rachat et d'annulation d'actions,**
- **Projet de réduction du capital**
- **Conditions et modalités de la réduction de capital,**
- **Délégation de pouvoirs donné au Président en vue de procéder au rachat des actions et à la réduction de capital qui en découle**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Le président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée Générale les documents suivants :

- Le texte des projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale ;
- Le rapport de la Présidence ;

Il déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables ont été communiqués aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, dans les délais requis.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président de séance rappelle les résolutions inscrites à l'ordre du jour. Il les met successivement aux voix.

PREMIÈRE RÉSOLUTION - Départ pour cause de démission de Monsieur Charles PLIHON en qualité de Directeur général

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la démission de Monsieur Charles PLIHON de ses fonctions de Directeur général, prend acte de cette démission à effet de ce jour.

Elle lui donne quitus entier et définitif de sa gestion à ses fonctions.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AR, CP

DEUXIÈME RÉSOLUTION - Réduction du capital social d'une somme de 500 euros, par voie de rachat et d'annulation d'actions

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du projet de sortie du capital social de Monsieur Charles PLIHON, décide de réduire le capital social de 500 euros, pour le ramener de 1 000 euros à 500 euros, par voie de rachat de 500 actions de Monsieur PLIHON.

Cette réduction de capital sera réalisée sous condition suspensive de l'absence d'opposition des créanciers ou du rejet de celles-ci.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

TROISIÈME RÉSOLUTION – Projet de réduction du capital

Compte tenu de l'adoption de la première résolution, l'Assemblée Générale décide, sous la condition suspensive d'absence d'opposition formée par des créanciers sociaux, de réduire le capital de 500 euros, pour le porter de 1 000 euros à 500 euros, par voie de rachat, en vue de leur annulation de 500 actions, d'une valeur nominale de 1 euro, moyennant le prix global de 500 euros, soit un euro par action.

Le rachat des actions et leur annulation seront constatés par une décision de la Présidente de la Société.

Les actions rachetées seront annulées conformément à la loi et aux règlements et ne droit à dividendes mis en distribution au titre des exercices passé, en cours ou futurs.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

QUATRIÈME RÉSOLUTION – Conditions et modalités de la réduction de capital

En conséquence, l'Assemblée Générale décide que la somme de 500 euros sera réglée à Monsieur Charles PLIHON à l'expiration du délai d'opposition des créanciers de la Société.

L'Assemblée Générale accepte ce prix et confère tous pouvoirs à la Présidente pour constater, après l'expiration du délai d'opposition des créanciers, la réalisation définitive de celle-ci, ainsi que pour procéder matériellement au rachat des actions de l'associée concernée, sans que le rachat donne lieu à un acte distinct de celui constatant la réalisation définitive de la réduction du capital.

A l'issue de la constatation effective de la réduction du capital par le Président, le capital social passera de la somme de 1 000 euros à 500 euros.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AR, CP

CINQUIÈME RÉSOLUTION - Délégation de pouvoirs donné au Président en vue de procéder au rachat des actions et à la réduction de capital qui en découle

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Président à l'effet de procéder, dans les conditions définies à la résolution aux résolutions ci-dessus, au rachat des actions et à la réduction de capital qui en découle et de modifier en conséquence les statuts de la Société.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SIXIÈME RÉSOLUTION – Pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, ainsi qu'à toute personne spécialement habilitée à cet effet, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales, réglementaires, administratives ou de publicité consécutives aux décisions qui précèdent.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président de séance déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance, ainsi que par l'Assemblée Générale ou leurs mandataires.

Signé par Aurélien ROLLAND
Le 21 oct. 2026

Signed with Universign doc_nygP tx_wB22MoED786w

_____

Monsieur Aurélien ROLLAND

Signé par Charles PLIHON
Le 21 oct. 2026

Signed with Universign doc_nygP tx_wB22MoED786w

_____

Monsieur Charles PLIHON

AR, CP